



## Délai avant travaux sur copropriété

Par **PMgaston**, le **09/06/2018** à **07:18**

Bonjour, nous devons faire des travaux sur le terrain qui appartient à la copropriété. Afin de créer une nouvelle ligne électrique qui alimentera le local de copropriété, une tranchée doit être creusée sur ce terrain. Combien de temps avant faut-il prévenir les locataires logés dans cette copropriété? Cette démarche doit-elle être validée officiellement par l'agence ou simplement signalée à l'agence immobilière qui gère la location? Merci.

Par **santaklaus**, le **09/06/2018** à **08:42**

Bonjour,

L'agence immobilière qui gère les locations envoie un courrier les prévenant des travaux qui seront effectués 1 ou 2 mois avant. Il n'y a pas de règle en la matière. Egalement, un affichage dans les parties communes peut être utile.

SK